

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy - Mesdames COURTOIS Nadine - THOMAS Céline – MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

**Excusés** : Messieurs MALDEREZ Alain - GEORGES Patrick – MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2016.

**- COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2015 :**

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Burteau Gilles, Adjoint, et en l'absence du Maire, les comptes administratifs qui se résument ainsi :

**A) BUDGET GÉNÉRAL :**

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées ..... 548 403,94 €  
- Recettes réalisées..... 675 729,91 €  
- Excédent antérieur reporté ..... 192 917,25 €  
Total des recettes ..... 868 647,16 €  
Excédent de clôture ..... 320 243,22 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées ..... 333 344,19 €  
- Déficit antérieur reporté ..... 129 385,46 €  
Total des dépenses ..... 462 729,65 €  
- Recettes réalisées..... 297 302,80 €  
Déficit de clôture ..... 165 426,85 €

Dépenses restant à réaliser..... 78 788,00 €  
Recettes restant à réaliser ..... 89 228,00 €

Déficit de clôture final ..... 154 986,85 €

Excédent global pour les deux sections : 165 256,37 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2016, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 320 243,22 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 154 986,85 € (incluant les crédits reportés de 2015) ; d'autre part, le solde de 165 256,37 € en excédent de fonctionnement reporté.

**B) BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- Section d'exploitation :

- Dépenses réalisées ..... 41 449,16 €  
- Recettes réalisées ..... 48 755,88 €  
- Excédent antérieur reporté ..... 50 959,25 €  
Total des recettes ..... 99 715,13 €  
Excédent de clôture ..... 58 265,97 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées ..... 117 453,02 €  
- Recettes réalisées ..... 38 794,09 €  
- Excédent antérieur reporté ..... 10 115,16 €  
Total des recettes ..... 48 909,25 €

Déficit de clôture ..... 68 543,77 €

Dépenses restant à réaliser..... 30 000,00 €  
Recettes restant à réaliser ..... 50 000,00 €

Déficit de clôture final ..... 48 543,77 €

Excédent global pour les deux sections 9 722,20 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2016, d'affecter l'excédent d'exploitation de 58 265,97 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 48 543,77 € (incluant les crédits reportés de 2015) ; d'autre part, le solde de 9 722,20 € en excédent d'exploitation reporté.

C) BUDGET COMMERCE :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées ..... 7 996,69 €  
- Recettes réalisées ..... 13 365,00 €  
Excédent antérieur reporté ..... 2 873,93 €  
Total des recettes ..... 16 238,93 €  
Excédent de clôture ..... 8 242,24 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées ..... 8 946,86 €  
- Recettes réalisées ..... 1 222,00 €  
- Excédent antérieur reporté ..... 0,19 €  
- Total des recettes ..... 1 222,19 €

Déficit de clôture ..... 7 724,67 €

Excédent global pour les deux sections : 517,57 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2016, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 8 242,24 € d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 7 724,67 € ; d'autre part, le solde de 517,57 € en excédent de fonctionnement reporté.

C) BUDGET LOTISSEMENT LES TILLES :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées ..... 54 303,52 €  
- Recettes réalisées ..... 0,29 €  
Déficit de clôture ..... 54 303,23 €

- Section d'investissement : Aucune dépense - aucune recette ; s'agissant d'opérations d'ordre, elles seront réalisées en 2016 après la vente de terrains.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les montants sont identiques aux comptes administratifs.

- **BUDGET 2016 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – FISCALITE** :

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** :

Le Conseil Municipal décide des subventions à attribuer aux associations locales et extérieures qui seront inscrites au budget primitif 2016.

- **VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES** :

La décision sera prise à la prochaine réunion. Le budget sera préparé avec les données découlant des décisions sur la fiscalité qui seront envisagées au niveau de l'intercommunalité.

- **CLECT CCC** : Le Maire présente le rapport de la CLECT pour l'année 2015 du 03 décembre 2015 (charges transférées à l'occasion de la fusion/transformation du 1<sup>er</sup> janvier 2014) et celui du 19 février 2016 (charges transférées à l'occasion de la mise en service de l'espace « enfance jeunesse » du quai de la gare) de la Communauté de Communes du Clunisois

Le Conseil Municipal approuve ces 2 rapports.

- **INDEMNISATION DU SYNDICAT DES EAUX POUR LA PROTECTION DES PUIXS DE CAPTAGE** :

Le Maire présente au Conseil Municipal le protocole d'indemnisation des propriétaires fonciers élaboré par le Syndicat des Eaux de la Guye suite à l'arrêté préfectoral du 26 juin 2014 prescrivant les périmètres de protection des puits de captage d'eau potable.

4 parcelles communales, d'une superficie totale de 12 ha 50 a 89 ca en nature de pré, sont incluses dans le périmètre de protection rapprochée. L'indemnité est calculée sur la base de 150 € à l'hectare, soit un montant de 1 876,34 €.

Le barème a été fixé en application de la convention signée entre la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et la Direction des Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation et autorise le Maire à signer ce protocole.

#### **- RENOUVELLEMENT MARCHÉ GAZ AVEC L'UGAP :**

Le marché de fourniture de gaz naturel en cours avec GDF SUEZ, conclu avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014, arrive à échéance le 30 septembre 2016. L'UGAP qui avait organisé en 2014, suite à la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel (30 000 kwh/an), pour le compte des collectivités intéressées, un groupement de commandes afin de passer un marché public devenu obligatoire aux meilleures conditions, propose d'adhérer à nouveau à ce dispositif pour le renouvellement de ce marché (01/10/2016 au 30/09/2019).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir qui concernera les 2 points de livraison compris dans le marché actuel (Mairie-Ecole-Bibliothèque et Vestiaires du stade) et la salle polyvalente dont le marché arrive à échéance le 31/12/2016.

#### **- DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :**

Ce document est obligatoire dans toutes les collectivités.

L'objectif est de repérer à travers un diagnostic de chaque filière professionnelle de la commune et chaque tâche effectuée par les agents, les risques potentiels, en mesurer leur criticité, et par la suite, rechercher les actions de prévention des risques détectés. Le Centre de Gestion propose, dans ses missions facultatives, l'établissement de ce document pour un montant de 1 575 € ; celui-ci a été retenu. Une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL est sollicitée.

#### **- PHOTOCOPIEURS : RENOUVELLEMENT ET CONTRATS :**

Les contrats de maintenance du photocopieur de la mairie et de l'école, conclus en 2010 pour une période de 5 ans, arrivent à échéance le 11 avril 2016, après avoir été prorogés pour une année supplémentaire en 2015.

Le photocopieur de l'école étant ancien (précédent appareil de la mairie), les pièces détachées ne sont plus vendues ; il sera remplacé par l'actuel de la mairie et un matériel neuf d'une valeur de 4 800 € TTC a été commandé pour la mairie ; les coûts de maintenance ont été négociés avec le fournisseur pour les 2 contrats de 5 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces contrats.

#### **- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

##### **- Atelier technique : extension – sanitaires :**

Le dossier de permis de construire et le Dossier de Consultation des Entreprises sont en cours d'élaboration par l'architecte.

Cette consultation d'entreprises sera mise en ligne sur e-bourgogne.

La consultation pour la mission SPS a été faite par l'architecte ; la meilleure offre est celle de SOCOTEC pour un montant de 945 € HT.

Le Contrôle Technique de Construction n'est pas nécessaire pour ce chantier.

- **Travaux de voirie** : la réunion de préparation du chantier avec l'entreprise COLAS et la DRI a eu lieu le 29/02/16.

La réalisation des travaux est prévue à compter de la semaine 15 avec les travaux préparatoires semaine 14. Une déviation sera mise en place.

##### **- Travaux assainissement 2<sup>eme</sup> tranche :**

Le dossier de consultation des entreprises pour ces travaux a été mis en ligne sur e-bourgogne et la publicité a été faite en annonce légale sur le Journal de Saône-et-Loire. La date de remise des offres est fixée au 03 mars 2016. L'ouverture des plis est prévue le vendredi 04 mars 2016 par la Commission communale « Voirie-Réseaux » avec le maître d'œuvre JDBE.

##### **- Travaux eau potable et assainissement :**

L'Adjoint, Gilles BURTEAU, rend compte de l'avancement du chantier d'eau potable du Syndicat des Eaux de la Guye et des travaux communaux simultanés de réseaux d'eaux usées.

- **Rénovation de la salle de réunions de la mairie** : Une partie des travaux (plafond) se fera dans le cadre d'un chantier d'insertion avec l'Agence du Patrimoine du 08 au 31/03/16 ; l'isolation et les peintures seront réalisés par les employés communaux ; les travaux d'électricité par l'entreprise Carrias-Dufloux.

- **Lotissement Les Tilles** : Il reste les végétaux à mettre en place et le nettoyage du chantier.

**- Recensement de la population :**

Les opérations sont terminées depuis le 19 février 2016.

**- Opérations Réduc'Eau et Réduc'Light avec la société Objectif EcoEnergie :** La première, de distribution gratuite de kits économiseurs d'eau, acceptée en séance du 12 novembre 2015, est différée en attente des instructions du Ministère ; la seconde consiste en la distribution gratuite de kits d'ampoules Led aux foyers modestes, sous conditions de revenus.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir pour l'opération Réduc'Light.

**- QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire rend compte au Conseil Municipal :

- de la réunion de la Commission Communication du 23/02/16 pour l'évolution du site internet ;
- de la réunion publique pour la présentation du plan de désherbage du vendredi 26 février 2016 ;
- des différentes réunions ou manifestations programmées.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal :

- 1) pour les avenants aux marchés de travaux de mise en accessibilité handicapés de la mairie :
  - . avec l'entreprise PEREIRA à SAILLY - 71250 -, pour le lot N° 1 : Terrassements - VRD - Gros-Œuvre , pour un montant de 604,80 € TTC (fourniture et pose de clous podotactiles devant la porte d'entrée de la mairie et la porte de la salle de réunion) ;(09/01/2016)
  - . avec l'entreprise LAFFAY à SAINT-LEGER-sous-la-BUSSIERES pour le lot N° 2 : Menuiseries intérieures bois, pour un montant de 648,00 € TTC (fabrication et pose d'un meuble en mélaminé blanc derrière le WC) ; (15/01/2016)
  - . avec l'entreprise BLANCHARD à FLAGY pour le lot N° 5 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire, pour un montant de 717,95 € € TTC (Fourniture et pose d'un lave-mains dans les sanitaires).
- 2) pour accepter l'indemnité de sinistre proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA, pour le sinistre du 02 octobre 2015 relatif aux dommages causés et vol au bâtiment des vestiaires du stade de football, d'un montant de 403,20 € (solde) (26/02/16).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 31 mars à 20 heures (Vote du budget primitif 2016)